

VOTRE INSTALLATION EN EMS : TROUSSEAU ET MOBILIER

Trousseau de base

FEMMES	Nombre minimum
Culottes	10
Soutien-gorge	3
Maillots de corps	4
Collants et paires de chaussettes	10
Robes ou jupes + chemisiers	5
Jaquettes ou pulls en acrylique	5
*Paires de chaussures adaptées à la saison	2
Paire de pantoufles adaptées	1
Veste d'extérieur adaptée à la saison	1
Chemises de nuit	5
Trousse de toilette (savon, produits de douche, dentifrice, brosse à dents, shampooing, lime à ongles, coupe-ongles, etc.)	1
Robe de chambre	1
Chapeau ou casquette	1
Echarpe	1
Plaid ou châle	1

HOMMES	Nombre minimum
Slips	10
Maillots de corps	4
Paires de chaussettes	10
Pantalons	5
Chemises	5
Jaquettes ou pulls en acrylique	5
*Paires de chaussures adaptées à la saison	2
Paire de pantoufles adaptées	1
Veste d'extérieur adaptée à la saison	1
Pyjamas	5
Trousse de toilette (savon, produits de douche, dentifrice, brosse à dents, shampooing, lime à ongles, etc.)	1
Rasoir	1
Chapeau ou casquette	1
Echarpe	1
Plaid ou châle	1

Mouchoirs : nous préférons les mouchoirs en papier

AVIS IMPORTANT

Eviter tous les tissus en soie, laine, cachemire. Privilégier le coton.

Les vêtements du résident sont à remettre à un collaborateur de l'étage. Ils seront marqués par l'EMS pour un montant forfaitaire de CHF 120.-. Ce forfait correspond à 100 pièces d'étiquettes, en cas de dépassement, il sera facturé CHF 1.50 par pièce. Idem pour les nouveaux vêtements amenés ultérieurement.

Si ce service est refusé, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de vêtements non marqués.

- *- Chaussures fermées ou avec une lanière à l'arrière
- A talons de 2 ou 3 cm maximum
- A semelles antidérapantes (chaussures et chaussettes)
- Confortables et à la bonne pointure

Mobilier de chambre

Conformément au contrat d'hébergement, nous mettons à disposition **un lit médicalisé, une table de nuit, une armoire*, une table*, une chaise* et une lampe de chevet** dans la chambre du résident.

*Peut être retiré et remplacé par celui du résident.

Si le résident souhaite aménager sa chambre avec son propre mobilier, veuillez en informer l'intendante avant ou lors de l'entrée, afin que nous puissions organiser l'espace de manière adéquate.

Tout ajout de mobilier supplémentaire doit être signalé au service de l'intendance, qui évaluera la faisabilité de l'installation ainsi que les exigences liées à l'entretien des matériaux.